



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018-CC-06-085

**NOMINATION DES
DELEGUES TITULAIRES ET
SUPPLEANTS DE LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES SENLIS SUD
OISE AU CONSEIL
SYNDICAL DU SISN**

**SEANCE
DU 30 MAI 2018**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 28

votants : 35

**DATE DE CONVOCATION :
22 MAI 2018**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Cécile GAUVILLE HERBET**

L'an deux mille dix-huit, le mercredi trente mai, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Villers Saint Frambourg, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DUBREUCQ PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MHSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoirs :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil) à Monsieur MELIQUE Jacky
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MEENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoit (Senlis)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)

- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courtteuil)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Madame GORSE-CAILLLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur L'HELGOUALCH Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :
Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 28 présents, 20 absents et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014, de Modernisation de l'Action Publique Territoriale (MAPTAM),

Vu la loi n°2015-991 du 7 Août 2015, dite NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République),

Vu les articles L. 211-7, R. 212-33, L. 215-14 et suivants du Code de l'Environnement,

Vu les articles L. 5711-1 et suivants, L. 5211-61 et L. 5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du SISN, portant sur les modifications statutaires visant la composition, la représentation et le fonctionnement dudit syndicat en date du 8 Mars 2018,

Vu les statuts du SISN et notamment l'article n°5, afférent à la composition et au mode de représentativité du Conseil Syndical du SISN.

Considérant que la Communauté Senlis Sud Oise devient compétente à compter du 1^{er} janvier 2018 concernant la compétence GEMAPI.

Après avoir entendu l'exposé Monsieur Dimitri ROLAND, Vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement, par un vote au scrutin ordinaire, par 35 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- ❖ **APPROUVENT** la nomination de **six** délégués titulaires et **six** délégués suppléants afin de représenter la Communauté Senlis Sud Oise au Comité Syndical du SISN.
- ❖ **DECIDENT DE NOMMER :**

Envoyé en préfecture le 13/06/2018

Reçu en préfecture le 13/06/2018

Affiché le

13 JUIN 2018

ID : 060-200066975-20180530-DEL2018CC06085-DE

TITULAIRES	
Philippe GUALDO (Senlis)	Daniel GUEI
William LESAGE (Chamant)	Dimitri ROLAND (Barbery)
Michel MULAWA (Fontaine Chaalis)	Claude FUDALI (Borest)
Michelle LOZANO (Mont L'Evêque)	Gilles TESSON (Montlognon)
Daniel DUCHAUFFOUR (Rully)	Gilbert PERRIER (Ognon)
François DUMOULIN (Courteuil)	Claudine BALANDRA (Villers Saint Frambourg)

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture
Le : 13 JUIN 2018
Et de l'affichage le : 13 JUIN 2018

Le Président,

Philippe CHARRIER



Pour extrait certifié conforme,

Fait à Senlis,

Le : 13 JUIN 2018

Le Président,

Philippe CHARRIER